

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

## LUNDI 7 AVRIL 2008 CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 62 (Séance Publique) : Collège le Clergeon à Rumilly

### Personnes présentes :

#### Avec voix délibérative :

M. Philippe HECTOR	Bloye	MME Viviane BONET	Rumilly
M. Didier PARMELAND	Bloye	M. Michel BRUNET	Rumilly
MME Sylvia ROUPIOZ	Boussy	MME Danièle DARBON	Rumilly
M. Alain ROUX	Boussy	MME Karine RAMEL	Rumilly
M. Hervé TEYSSIER	Crempigny-Bonneguête	M. Michel ROUPIOZ	Rumilly
M. Gilbert BUNOZ	Crempigny-Bonneguête	M. Marcel THOMASSET	Rumilly
M. Jacques COPPIER	Etercy	M. Jean-Pierre VIOLETTE	Rumilly
M. André BERTHET	Etercy	M. Jean-François PERISSOUD	Saint-Eusèbe
M. Roland LOMBARD	Hauteville-sur-Fier	M. Marcel BOUVIER	Saint-Eusèbe
M. Bernard CARLIOZ	Hauteville-sur-Fier	M. Pierre BLANC	Sales
M. Joseph PERISSIER	Lornay	M. Michel TILLIE	Sales
MME Laurence KENNEL	Lornay	MME Mylène TISSOT	Sales
MME Martine MANIN	Marcellaz-Albanais	M. Bernard BONNAFOUS	Thusy
M. Claude BONAMIGO	Marcellaz-Albanais	M. Robert BONTRON	Thusy
M. Jean-Pierre LACOMBE	Marcellaz-Albanais	M. Maurice POPP	Val de Fier
M. Jean-Marc PELCE	Marigny-Saint-Marcel	MME Christine MIRALLES	Val de Fier
M. Henry BESSON	Marigny-Saint-Marcel	M. Jean-François RAVOIRE	Vallières
M. Bernard GAY	Massingy	M. Jean-Michel AVON	Vallières
M. Christian HEISON	Moye	MME Valérie POUPARD	Vallières
M. Joanny CHAL	Moye	M. Olivier MARMOUX	Vaulx
M. Pierre BECHET	Rumilly	MME Evelyne DEPLANTE	Vaulx
		MME Hélène BUVAT	Versonnex
		MME Valérie SOLDAN	Versonnex

#### Autres personnes présentes :

M. Jean-Michel BERGERAT	Bloye	M. Serge BERNARD GRANGER	Rumilly
M. Franck RASSAT	Bloye	MME Suzanne CERONI	Rumilly
M. Pierre MAISON	Boussy	M. Eric JARCIN	Rumilly
Mme Isabelle TRANCHANT	Boussy	M. Micaël BEAUCORAL	Rumilly
M. Jean-François BELMONTE	Crempigny-Bonneguête	M. Thierry FORLIN	Rumilly
M. Kévin CRAWLEY	Crempigny-Bonneguête	M. Christian BEIRNAERT	Rumilly
M. Olivier GUILLOMON	Etercy	M. Nicolas GRUFFAT	Saint-Eusèbe
M. Frédéric POTHAIN	Hauteville-sur-Fier	M. Serge KRYSTKOWIAK	Saint-Eusèbe
M. Gilles ROUSSAUX	Hauteville-sur-Fier	MME Delphine COUTEAUX	Sales
MME Colette DUCRET	Lornay	M. Alain SECHAUD	Sales
MME Evelyne MONDOU	Lornay	M. Jean LAMARCHE	Thusy
M. Michel LAPLACE	Marcellaz-Albanais	M. André BERTHET	Thusy
M. Gérald BOCQUET	Marigny-Saint-Marcel	M. Bernard CUDET	Vallières
M. Jean-Luc BERNARD	Massingy	M. Denis JEANDIN	Vallières
MME Marielle FARAMAZ	Massingy, suppléante de	M. Maurice DUMONT	Val de Fier
	M. Henri BOUCHET	MME Françoise PAILLE	Val de Fier
MME Martine VIBERT	Moye	M. Laurent BOUVIER	Vaulx
M. Bernard CHATEL	Moye	M. Pascal CONTAT	Vaulx
M. Raymond FAVRE	Rumilly	M. Guy BROISSAND	Versonnex

Monsieur Franck ETAIX, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly  
Madame Caroline D'ACUNTO, Secrétaire de la C3R  
Les services administratifs de la C3R

Les Maires adjoints et Conseillers municipaux des communes du canton  
Le Public  
La Presse

Excusés :

M. Henri BOUCHET	Massingy, suppléé par MME Marielle FARAMAZ
M. Jean-Paul AMOUDRY	Sénateur
M. Pierre HERISSON	Sénateur
M. Jean-Claude CARLE	Sénateur
M. Bernard ACCOYER	Député
M. Marc TARDY	Etercy
M. Alain THOME	Marigny-Saint-Marcel
M. Michel JACQUARD	Rumilly
MME Dominique PHILIPPOT	Versonnex

---

## **Introduction de la séance**

**19 h 00** : Début de séance.

En l'absence du Président, Madame Martine MANIN, Vice-présidente suppléante, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents.

**Monsieur Olivier MARMOUX est désigné secrétaire de séance.**

<b><u>Sujets soumis à Délibération</u></b> <b>(Séance Publique)</b>
--

## **1. Installation du Conseil Communautaire**

*Rapporteur : Mme Martine MANIN*

Martine MANIN remercie le public nombreux, notamment M. GENY, Comptable du Trésor, M. BEAUQUIER, ancien conseiller général du canton de Rumilly, M. MELINE, Principal du Collège le Clergeon qui nous prête cette salle, les anciens maires et les nouveaux élus, les représentants des différentes institutions et partenaires, la Presse.

Franck ETAIX, Directeur Général des Services, présente quelques rappels sur la création et le fonctionnement de la Communauté de Communes aux nouveaux délégués, sous la forme d'un diaporama.

Puis Mme MANIN procède à l'appel des 45 délégués titulaires et 45 délégués suppléants de chaque commune au Conseil Communautaire.

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS	
BLOYE	HECTOR	Philippe	BERGERAT	Jean-Michel
	PARMELAND	Didier	RASSAT	Franck
BOUSSY	ROUPIOZ	Sylvia	MAISON	Pierre
	ROUX	Alain	TRANCHANT	Isabelle
CREMPIGNY-BONNEGUETE	BUNOZ	Gilbert	BELMONTE	Jean-François
	TEYSSIER	Hervé	CRAWLEY	Kevin
ETERCY	BERTHET	André	GUILLOMON	Olivier
	COPPIER	Jacques	TARDY	Marc
HAUTEVILLE-SUR-FIER	CARLIOZ	Bernard	POTHAIN	Frédéric
	LOMBARD	Roland	ROUSSAUX	Gilles
LORNAY	KENNEL	Laurence	DUCRET	Colette
	PERISSIER	Joseph	MONDOU	Evelyne
MARCELLAZ-ALBANAIS	BONAMIGO	Claude	FAURE	Patricia
	LACOMBE	Jean-Pierre	LAPLACE	Michel
	MANIN	Martine	MOLINES	Marie
MARIGNY-SAINT-MARCEL	BESSON	Henry	THOME	Alain
	PELCE	Jean-Marc	BOCQUET	Gérald
MASSINGY	BOUCHET	Henri	FARAMAZ	Marielle
	GAY	Bernard	BERNARD	Jean-Luc
MOYE	CHAL	Joanny	VIBERT	Martine
	HEISON	Christian	CHATEL	Bernard
RUMILLY	BECHET	Pierre	FAVRE	Raymond
	BONET	Viviane	BERNARD-GRANGER	Serge
	BRUNET	Michel	CERONI	Suzanne
	DARBON	Danièle	JACQUARD	Michel
	RAMEL	Karine	JARCIN	Eric
	ROUPIOZ	Michel	BEAUCORAL	Micaël
	THOMASSET	Marcel	FORLIN	Thierry
	VIOLETTE	Jean-Pierre	BEIRNAERT	Christian
SAINT-EUSEBE	BOUVIER	Marcel	GRUFFAT	Nicolas
	PERISSOUD	Jean-François	KRYSTKOWIAK	Serge
SALES	BLANC	Pierre	COUTEAUX	Delphine
	TILLIE	Michel	DECARRE	Pascaline
	TISSOT	Mylène	SECHAUD	Alain
THUSY	BONNAFOUS	Bernard	BERTHET	André
	BONTRON	Robert	LAMARCHE	Jean
VAL DE FIER	MIRALLES	Christine	DUMONT	Maurice
	POPP	Maurice	PAILLE	Françoise
VALLIERES	AVON	Jean-Michel	CUDET	Bernard
	POUPARD	Valérie	JEANDIN	Denis
	RAVOIRE	François	THOMAS	Patrice
VAULX	DEPLANTE	Evelyne	BOUVIER	Laurent
	MARMOUX	Olivier	CONTAT	Pascal
VERSONNEX	BUVAT	Hélène	BROISSAND	Guy
	SOLDAN	Valérie	PHILIPPOT	Dominique

**Les délégués au conseil communautaire sont déclarés "installés".**

## **2. Election du Président**

*Rapporteur : M. le Doyen, Jean-Marc PELCE*

**Rappel : à partir de l'installation du Conseil Communautaire et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.**

### **Discours de M. Jean-Marc PELCE :**

*« Bienvenue à tous...*

*Certains visages ne sont plus parmi nous, d'autres, au contraire nous rejoignent.... Alors, que ces derniers soient les bienvenus dans notre assemblée d'élus, assemblée dont la raison d'être, faut-il le rappeler, est avant tout de mener l'ensemble de nos communes, donc de notre canton, sur le chemin du développement et du mieux vivre..*

*Mon rôle, en tant que doyen, est d'ouvrir cette importante séance. Pourquoi importante ?*

*Tout d'abord parce que les nominations aux postes clés que nous allons opérer vont constituer l'ossature de notre communauté avec tout ce que cela implique de décisionnel pour le futur de notre territoire, et ce, dans tous les domaines dont elle a la compétence.*

*Ensuite, et c'est peut-être ce qui me tient le plus à cœur de vous faire partager ce soir, le Président que nous allons élire – et mon rôle s'arrêtera là – aura, au moins dans un premier temps, une mission délicate.*

*En effet, les semaines voire les mois que nous venons de vivre ne sont pas sans avoir laissé de traces et les luttes fratricides auxquelles nous avons assisté vont devoir faire place, si l'on veut retrouver un climat de travail tout emprunt d'une indispensable sérénité, à un gommage de tout ce qui a pu diviser, de tout ce qui a pu opposer, de tout ce qui est la cause des blessures que la plupart d'entres nous ressentent.*

*Le futur Président aura la difficile tâche de s'employer, aussi vite que possible, à cicatriser ces plaies afin que notre assemblée reparte sur des bases indemnes de tout esprit de revanche ou de tout règlement de comptes. Et je prends le risque d'avancer que la nomination des vice-présidents constituera un test grandeur nature.*

*Enfin, le vœu que je formule ce soir et que nous sommes vraisemblablement nombreux à partager, tient en ce que notre Conseil Communautaire, composé d'une commune principale autour de laquelle gravitent 17 communes rurales, respecte un juste équilibre entre ce qui, d'une part, peut sembler hégémonique à certains et d'autre part le risque de voir se développer un sentiment de subordination, alors que l'esprit communautaire, par définition, doit se situer au-delà de ces querelles. L'occasion m'est donnée de rendre hommage à André Feppon qui tout au long de son mandat a toujours su faire preuve d'une incontestable impartialité et d'une grande neutralité*

*Voilà, ce que pour la forme et outre l'étendue des tâches qui l'attendent, nous devons aussi souhaiter, sinon exiger, du futur Président.*

*Notre assemblée étant composée, soyons- en convaincus, de femmes et d'hommes de valeur, nul doute que celles et ceux qui résulteront des choix que nous allons opérer auront tous les qualités et les compétences nécessaires pour mener à bien les missions dont ils vont hériter.*

*Pour terminer, c'est au Général De Gaulle que je me réfère lequel a dit à une époque et dans un contexte que je ne sais resituer :*

**« Le pouvoir ne se prend pas, le pouvoir ne se donne pas, le pouvoir se mérite »  
J.M.PELCÉ »**

## **Rappel du rôle et des fonctions de Président :**

Le Président est l'organe exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'E.P.C.I., ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou en cas d'absence ou d'empêchement de ses derniers, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner sous sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services et au(x) directeur(s) adjoint(s) de l'E.P.C.I.

Il est le chef des services de l'E.P.C.I. et représente celui-ci en justice.

Il rend compte au Conseil Communautaire des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire.

## **2 scrutateurs sont désignés pour l'ensemble des élections :**

- ✓ **MME Martine MANIN**
- ✓ **M. Jean-Pierre VIOLETTE**

Appel à candidature : élection à bulletin secret

Monsieur Pierre BLANC, Délégué Titulaire, Maire de Sales et Vice-président sortant de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly propose sa candidature au poste de Président et expose ses motivations.

*« Je suis convaincu que l'on peut répondre ensemble aux attentes des habitants de l'Albanais. J'ai eu divers contacts qui montre la volonté de chacun des élus de dépasser l'épisode des élections récentes pour relancer rapidement la Communauté de Communes. Cette volonté a permis de surmonter les divergences qui pouvaient exister et proposer une équipe cohérente pour l'Exécutif.*

*Seul un projet de territoire partagé permet de fédérer chacune et chacun d'entre nous et d'assurer ainsi une visibilité à notre action. Avec le SCOT de l'Albanais, nous avons ce projet de territoire partagé. Il est le dénominateur commun entre toutes nos communes en matière d'aménagement. Naturellement, les actions permettant sa mise en place sont essentielles. »*

Puis il rappelle les cinq blocs de compétences de la C3R, leurs enjeux et dossiers les plus importants :

- Services à la Population et Communication : Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile (SIPRD), Relais Assistants Maternels et Parents (RAM), internet et extranet...
- Aménagement de l'Espace et Développement Economique : SCOT (compétence SIGAL), acquisition de foncier, études et créations de zones d'activités économiques intercommunales
- Environnement : SPANC et Schéma Directeur eau potable, étude sur l'assainissement Collectif

- Transports : gestion des transports scolaires, développement des transports collectifs
- Logement / Culture / Sport : Eveil musical, accueil des gens du voyage, OPAH, PLH...

*« Tous ces blocs de compétences sont importants mais ne faut-il pas se concentrer sur les actions priorisant le dynamisme économique ou son maintien ? En effet les chiffres tirés de l'observatoire territorial du SCOT nous indiquent que depuis 3 ans on comptabilise en moyenne 80 pertes d'emplois par an et surtout des emplois industriels, hors SALOMON (...) Le territoire est en déficit de création d'entreprises, et ce contrairement à l'agglomération annecienne ou aixoise. On a perdu beaucoup d'emplois industriels, les plus fragiles à l'heure actuelle, avec les délocalisations, etc. Inutile de souligner que nos capacités économiques conditionnent toutes les autres actions que l'on doit mener. C'est pour répondre à cette problématique que le nouveau CDRA de l'Albanais a été réfléchi. »*

M. Pierre BLANC fait état des actions proposées dans le domaine économique avec entre autres :

- La promotion économique du territoire : action dont la phase d'étude est lancée. Elle concerne les cantons de Rumilly, d'Alby et d'Albens.
- La reconversion des friches industrielles
- La mise en place d'un PSADER (Projet Stratégique Agricole et Développement Rural) qui concerne le monde agricole dans sa partie économique. *« Il ne sera pas générateur de dépenses importantes pour la Communauté de Communes et les collectivités locales car c'est le monde agricole qui sera surtout porteur. Cela renvoie à l'importance de s'intéresser à cette partie qui a été un débat important de la campagne électorale des cantonales. »*
- Les transports et l'habitat
- Des financements pour la Plate-forme d'Initiatives Locale (PFIL) avec Annecy Initiatives pour la création et la reprise d'entreprises.

*« Il me semble nécessaire de reprendre rapidement ce dossier. Il faudra réajuster et prioriser les actions pour en contrôler et en limiter les coûts. Mais peut-on se passer des financements spécifiques dans le cadre de ce contrat, apportés par la Région Rhône-Alpes pour des actions nécessaires à notre territoire et permettant la mise en place d'une vraie politique économique ?*

*De plus, les actions de ce contrat prennent en compte, et c'est une nécessité pour les années à venir, le développement durable.*

*Il nous faut aussi montrer notre volonté de mener une étude financière et fiscale qui peut aller jusqu'à la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Nous avons besoin de visibilité pour la Communauté de Communes et pour toutes les communes du territoire. L'avenir de la Communauté de Communes passera effectivement par une réflexion sur la fiscalité. Pierre BECHET, Maire de Rumilly, en a discuté publiquement et est conscient de la nécessité de mener à bien cette étude. Il est évident qu'elle ne peut se faire sans la Ville de Rumilly, principale concernée. »*

Au sujet du projet de liaison Rumilly/Alby par la déviation de Marigny-Saint-Marcel, M. Pierre BLANC souligne que « *les actions concernant les infrastructures sont urgentes* » et que ce projet qui existe depuis longtemps doit être réalisé en définissant « *quels coûts et quelles compétences pour chacune des parties ?* ».

*« Les projets ne manquent pas. Pour les mener à terme, il faudra mettre un maximum de cohérence dans notre action, contenir nos dépenses par une gestion rigoureuse, et si l'augmentation des taux s'impose, expliquer les enjeux et en démontrer la nécessité. »*

*Comme vous le constatez, des choix sont à faire c'est pourquoi je vous propose durant trois mois environ de travailler ensemble afin de mettre en place une feuille de route pour le mandat qui s'ouvre, qui nous permettra de retenir et prioriser des actions et de mettre en face les financements possibles, ou acceptables, ou voulus. »*

M. Pierre BLANC propose d'organiser une réunion publique courant septembre afin d'échanger avec la population sur les orientations de ce mandat.

*« Je n'ai pas abordé deux dossiers importants que sont l'assainissement collectif et la décharge de classe III. Sur ces deux dossiers des études sont en cours. Il serait souhaitable qu'on les reprenne avant septembre. Sur le dossier de l'assainissement collectif, pour beaucoup de communes rurales, il est urgent d'apporter une réponse.*

*Il faudra aussi réfléchir sur le mode de fonctionnement de l'Exécutif afin que les élus se rapprochent des communes sur les dossiers importants. »*

M. Pierre BLANC remercie l'assemblée pour son attention.

On procède au vote à bulletins secrets.

Résultats :

- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- ✓ Bulletins Blancs et Nuls : 9
- ✓ Suffrages exprimés : 36

Ont obtenu :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| ✓ M. Pierre BLANC   | 30 voix |
| ✓ M. Pierre BECHET  | 4 voix  |
| ✓ MME Martine MANIN | 2 voix  |

**M. Pierre BLANC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et immédiatement installé.**

Il remercie les personnes qui ont créé puis fait fonctionner la C3R. Il remercie également M. André FEPPON « *qui a beaucoup œuvré pour que ça fonctionne* », les vice-présidents et les élus « *parce que le défi n'était pas mince* » ; en effet à l'époque, il n'était « *pas évident de penser intercommunalité* ». Il associe à ses remerciements l'ancien conseiller général M. Camille BEAUQUIER, qui est « *un peu à l'origine de cette communauté de communes* », et accueille M. Christian HEISON qui lui succède.

### **3. Election du Bureau**

*Rapporteur : M. Le Président*

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de la Communauté de Communes :

*"Chaque commune membre de la Communauté de Communes devra obligatoirement être représentée par un représentant, élu municipal, au sein du bureau. La commune dont est issue le Président se verra attribuer un siège supplémentaire au sein du bureau.*

*Le conseil communautaire élit en son sein un bureau composé :*

- *d'un Président*
- *de Vice-présidents*
- *d'un secrétaire*
- *de membres*

*Le conseil communautaire peut déléguer au Président et au bureau tous pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe les limites. Lors de chaque réunion obligatoire, le Président rend compte au Conseil de Communauté des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.*

*Seul le Conseil Communautaire est compétent pour :*

- *le vote du budget de l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances.*
  - *l'approbation du compte administratif*
  - *les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15*
  - *les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale*
  - *l'adhésion de l'établissement à un établissement public*
  - *la délégation de la gestion d'un service public*
  - *les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.*
- Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire pour l'exercice de ses attributions. Il peut s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne compétente qu'il jugera utile.*

*Les délibérations du bureau sont prises dans les mêmes conditions que celles prévues pour le Conseil de Communauté.*



**Rappel** : Actuellement, le bureau est composé de 20 membres dont le Président, 6 Vice-présidents, un secrétaire et un membre associé à titre consultatif, le Conseiller Général.

**Chaque commune de propose son ou ses candidats au bureau :**

M. Philippe HECTOR	BLOYE
MME Sylvia ROUPIOZ	BOUSSY
M. Hervé TEYSSIER	CREMPIGNY-BONNEGUETE
M. Jacques COPPIER	ETERCY
M. Roland LOMBARD	HAUTEVILLE-SUR-FIER
M. Joseph PERISSIER	LORNAY
MME Martine MANIN	MARCELLAZ-ALBANAIS
M. Jean-Marc PELCE	MARIGNY-SAINT-MARCEL
M. Bernard GAY	MASSINGY
M. Joanny CHAL	MOYE
M. Pierre BECHET	RUMILLY
M. Jean-François PERRISSOUD	SAINT-EUSEBE
M. Pierre BLANC	SALES
M. Bernard BONNAFOUS	THUSY
M. Maurice POPP	VAL DE FIER
M. François RAVOIRE	VALLIERES
M. Olivier MARMOUX	VAULX
MME Hélène BUVAT	VERSONNEX
Mme Mylène TISSOT	SALES
M. Christian HEISON	Conseiller Général

**Les membres du conseil communautaire procèdent à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly à bulletins secrets.**

**Remarques :**

- *Si plusieurs personnes sont candidates pour une même commune, il sera procédé à un vote du Conseil Communautaire pour désigner le candidat appelé à représenter sa commune au sein du bureau.*
- *Les candidats aux postes de Vice-présidents de la Communauté de Communes devront être obligatoirement membres du bureau.*

**Résultats :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Bulletins Blancs et Nuls : 1

Suffrages exprimés : 44

Ont obtenu :

M. Philippe HECTOR – BLOYE	44 voix
MME Sylvia ROUPIOZ –BOUSSY	44 voix
M. Hervé TEYSSIER - CREMPIGNY-BONNEGUETE	44 voix
M. Jacques COPPIER - ETERCY	44 voix
M. Roland LOMBARD - HAUTEVILLE-SUR-FIER	44 voix
M. Joseph PERISSIER - LORNAY	44 voix
MME Martine MANIN - MARCELLAZ-ALBANAIS	44 voix
M. Jean-Marc PELCE - MARIGNY-SAINT-MARCEL	44 voix
M. Bernard GAY – MASSINGY	44 voix
M. Joanny CHAL – MOYE	44 voix
M. Pierre BECHET - RUMILLY	44 voix
M. Jean-François PERRISSOUD - SAINT-EUSEBE	44 voix
M. Pierre BLANC – SALES	44 voix
M. Bernard BONNAFOUS - THUSY	44 voix
M. Maurice POPP - VAL DE FIER	44 voix
M. François RAVOIRE – VALLIERES	44 voix
M. Olivier MARMOUX - VAULX	44 voix
MME Hélène BUVAT – Versonnex	44 voix
Mme Mylène TISSOT – SALES	44 voix
M. Christian HEISON – Conseiller Général-	44 voix

**M. Philippe HECTOR, MME Sylvia ROUPIOZ, Hervé TEYSSIER, M. Jacques COPPIER, M. Roland LOMBARD, M. Joseph PERISSIER, MME Martine MANIN, M. Jean-Marc PELCE, M. Bernard GAY, M. Joanny CHAL, M. Pierre BECHET, M. Jean-François PERRISSOUD, M. Pierre BLANC, M. Bernard BONNAFOUS, M. Maurice POPP, M. François RAVOIRE, M. Olivier MARMOUX, MME Hélène BUVAT, Mylène TISSOT et M. C. HEISON ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés, Membres du bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.**

#### **4. Désignation du nombre de Vice-présidents**

*Rapporteur : M. Le Président*

La Communauté de Communes est actuellement composée de 6 Vice-présidents. Chaque Vice-président est responsable de certains domaines de compétences de l'E.P.C.I. et d'une commission spécialisée. Les vice-présidents sont obligatoirement membres du bureau.

Le nombre de vice-présidents ne peut excéder 30 % de l'organe délibérant de l'E.P.C.I soit 13 vice-présidents au maximum pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

Il apparaît nécessaire de créer un 7<sup>ème</sup> poste de vice-président afin de faire du groupe communication une commission à part entière.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Décide à l'unanimité,**

De fixer le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly à 7.

### **5. Election des Vice-présidents et du Secrétaire du Bureau**

*Rapporteur : M. Le Président*

Conformément aux statuts et au point précédent de l'ordre du jour,

⇒ **Il est demandé au Conseil Communautaire d'élire parmi les membres du bureau :**

- **Les Vices-Présidents dont :**
  - **Un Premier Vice-Président**
  - **Un Second Vice-Président**
  - **Un Troisième Vice-Président**
  - **Un Quatrième Vice-Président**
  - **Un Cinquième Vice-Président**
  - **Un Sixième Vice-Président**
  - **Un septième Vice-Président**
  
- **Un secrétaire**

***Remarques :*** *Chaque Vice-Président et le secrétaire sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.*

Considérant la candidature de :

**M. Pierre BECHET**, Délégué Titulaire et Maire de Rumilly, au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins Blancs et Nuls : 7
- Suffrages exprimés : 38

Ont obtenu

- M. Pierre BECHET 35 voix
- Mme Martine MANIN 2 voix
- Mme Hélène BUVAT 1 voix

**M. Pierre BECHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.**

**Considérant** la candidature de :

**Mme Martine MANIN**, Déléguée Titulaire et Maire de Marcellaz-Albanais, au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-présidente

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins Blancs et Nuls : 5
- Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu

- Mme Martine MANIN 39 voix
- Mme Sylvia ROUPIOZ 1 voix

**Mme Martine MANIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, 2ème Vice-présidente de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installée.**

**Considérant** la candidature de :

**M. Maurice POPP**, Délégué Titulaire et Maire de VAL DE FIER, au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-président

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins Blancs et Nuls : 5
- Suffrages exprimés : 40

Ont obtenu

- M. Maurice POPP 35 voix
- Mme Hélène BUVAT 2 voix
- M. Jean-Marc PELCE 1 voix
- M. Philippe HECTOR 2 voix

**M. Maurice POPP ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 3ème Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.**

**Considérant** la candidature de :

**M. Roland LOMBARD**, Délégué Titulaire et Maire d'Hauteville-sur-Fier, au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-président

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins Blancs et Nuls : 14
- Suffrages exprimés : 31

Ont obtenu

- |                      |         |
|----------------------|---------|
| ▪ M. Roland LOMBARD  | 28 voix |
| ▪ Mme Sylvia ROUPIOZ | 1 voix  |
| ▪ Mme Hélène BUVAT   | 1 voix  |

**M. Roland LOMBARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 4ème Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.**

**Considérant** la candidature de :

**Mme Sylvia ROUPIOZ**, Déléguée Titulaire et Maire de Boussy, au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-présidente

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins Blancs et Nuls : 12
- Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu

- |                      |         |
|----------------------|---------|
| ▪ Mme Sylvia ROUPIOZ | 26 voix |
| ▪ Mme Hélène BUVAT   | 5 voix  |
| ▪ M. Philippe HECTOR | 2 voix  |

**Mme Sylvia ROUPIOZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, 5ème Vice-présidente de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installée.**

**Considérant** la candidature de :

**Mme Hélène BUVAT**, Déléguée Titulaire et Maire de Versonnex, au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-présidente

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins Blancs et Nuls : 9
- Suffrages exprimés : 36

Ont obtenu

- |                      |         |
|----------------------|---------|
| ▪ Mme Hélène BUVAT   | 33 voix |
| ▪ M. Jean-Marc PELCE | 1 voix  |
| ▪ M. André BERTHET   | 1 voix  |
| ▪ M. Philippe HECTOR | 1 voix  |

**Mme Hélène BUVAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, 6ème Vice-présidente de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installée.**

**Considérant** la candidature de :

**M. François RAVOIRE** Délégué Titulaire et Maire de Vallières, au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-président

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins Blancs et Nuls : 7
- Suffrages exprimés : 38

Ont obtenu

- M. François RAVOIRE 35 voix
- M. Hervé TEYSSIER 1 voix
- M. Philippe HECTOR 2 voix

**M. François RAVOIRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 7ème Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.**

**Considérant** la candidature de :

**M. Olivier MARMOUX** Délégué Titulaire et Maire de Vaulx, au poste de Secrétaire du Bureau

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins Blancs et Nuls : 6
- Suffrages exprimés : 39

Ont obtenu

- M. Olivier MARMOUX 34 voix
- M. Hervé TEYSSIER 1 voix
- M. Jean-Pierre VIOLETTE 1 voix
- M. Philippe HECTOR 3 voix

**M. Olivier MARMOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, Secrétaire du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.**

## **6. Désignation des délégués communautaires aux syndicats mixtes**

*Rapporteur : Le Président*

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly est adhérente à deux syndicats mixtes : le SIGAL et le SITO A pour lequel il est nécessaire de désigner ces délégués.

### **6.1 Désignation des délégués de la Communauté de Communes au SIGAL**

Le SIGAL a été créé en 2002 pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et pour les actions du Contrat de Développement de l'Albanais. Il est composé de deux membres, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Communauté de Communes du Pays d'Alby, soit un territoire de deux cantons, 29 communes et 35 000 habitants.

Le SCOT a été approuvé le 25 avril 2005, le SIGAL assure aujourd'hui son suivi par la mise en place d'un observatoire territorial et par ses avis sur les documents d'urbanisme des communes de l'Albanais.

Le 1<sup>er</sup> Contrat de Développement s'est déroulé sur 2001-2006. Sur les 30 actions réalisées, 17 sont actuellement pérennisées. Le SIGAL finalise aujourd'hui la préparation d'un nouveau programme d'actions : le Contrat de Développement Rhône-Alpes de l'Albanais autour des trois orientations prioritaires sur l'Habitat, l'Economie et les Déplacements.

Le fonctionnement et l'organisation du SIGAL sont organisés autour des instances suivantes :

- le comité syndical composé de 31 élus titulaires (et 31 élus suppléants) désignés par les 2 Communauté de Communes,
- le bureau composé de 16 membres (dont 8 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly) plus les deux conseillers généraux;
- trois commissions spécialisées composées d'élus, de socioprofessionnels et de partenaires institutionnels :
  - "Habitat, cadre de vie et transports-déplacements";
  - "Economie, emploi et formation";
  - "Aménagement du Territoire".

Il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au Comité Syndical du SIGAL: soit 20 titulaires et 20 suppléants.

Afin d'associer un plus grand nombre d'élus aux travaux et actions du SIGAL, il est proposé de désigner au Comité syndical :

- des élus titulaires, obligatoirement membres (titulaires ou suppléants) du Conseil Communautaire
- et des élus suppléants, qui peuvent être choisis tant parmi les membres du conseil communautaire que parmi les membres des conseils municipaux des communes membres.

### **Appel à candidature.**

**Considérant** les candidatures suivantes soumises au vote à bulletins secrets :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS	
	BLOYE	HECTOR	Philippe	PARMELAND
BOUSSY	ROUPIOZ	Sylvia	ROUX	Alain
CREMPIGNY BONNEGUETE	TEYSSIER	Hervé	CRAWLEY	Kevin
ETERCY	COPIER	Jacques	BERTHET	André
HAUTEVILLE-SUR-FIER	LOMBARD	Roland	CARLIOZ	Bernard
LORNAY	PERISSIER	Joseph	KENNEL	Laurence
MARCELLAZ ALBANAIS	MANIN	Martine	LACOMBE	Jean-Pierre
MARIGNY ST MARCEL	PELCE	Jean-Marc	MIGUET	Philippe
MASSINGY	GAY	Bernard	BOUCHET	Henri
MOYE	HEISON	Christian	CHAL	Joanny
RUMILLY	BECHET	Pierre	BEAUCORAL	Micaël
RUMILLY	THOMASSET	Marcel	RAMEL	Karine
RUMILLY	BONET	Viviane	DAVER	Catherine
SAINT-EUSEBE	BOUVIER	Marcel	PERISSOUD	Jean-François
SALES	BLANC	Pierre	TILLIE	Michel
THUSY	BONNAFOUS	Bernard	BARBET	André
VAL DE FIER	POPP	Maurice	DUMONT	Maurice
VALLIERES	AVON	Jean-Michel	RAVOIRE	François
VAULX	DEPLANTE	Evelyne	LAMAISON	Yves
VERSONNEX	BUVAT	Hélène	SOLDAN	Valérie

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de désigner au Comité Syndical du Syndicat Mixte la liste complète des délégués titulaires et suppléants présentée ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes du Canton de Rumilly**



## 6.2 Désignation des délégués de la Communauté de Communes au SITO A

Le SITO A (Syndicat mixte Intercommunal de Traitement des Ordures de l'Albanais) a été créé en 1973. Il a pour objet « *la collecte traditionnelle et sélective ainsi que le traitement des déchets en général et des ordures ménagères en particulier* »

Depuis janvier 2003 et sa prise de compétence "élimination et valorisation des déchets des ménages", la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est adhérente au SITO A en lieu et place des communes.

Les principaux domaines de compétence et d'action du SITO A sont actuellement les suivants :

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte sélective
- L'exploitation d'une plateforme de valorisation des gravats
- La mise à disposition de composteurs individuels
- Le programme de co-compostage des déchets verts avec les agriculteurs

Le traitement des ordures ménagères est réalisé par le SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy) auquel le SITO A est adhérent et représenté par 13 délégués.

Il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au Comité Syndical du SITO A: soit 19 titulaires et 19 suppléants.

Afin d'associer un plus grand nombre d'élus aux travaux et actions du SITO A, il est proposé de désigner au Comité syndical :

- des élus titulaires, obligatoirement membres (titulaires ou suppléants) du Conseil Communautaire
- et des élus suppléants, qui peuvent être choisis tant parmi les membres du conseil communautaire que parmi les membres des conseils municipaux des communes membres.

⇒ **Il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au Comité Syndical du SITO A: soit 19 titulaires et 19 suppléants.**

**Appel à candidature.**

**Considérant** les candidatures suivantes soumises au vote à bulletins secrets :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS	
BLOYE	HECTOR	Philippe	BERGERAT	Jean-Michel
BOUSSY	ROUX	Alain	CARTIER	Patrice
CREMPIGNY BONNEGUETE	BUNOZ	Gilbert	BELMONTE	Jean-François
ETERCY	GUILLOMON	Olivier	TARDY	Marc
HAUTEVILLE-SUR-FIER	ROUSSAUX	Gilles	BRACHET	Chantal
LORNAY	MONDOU	Evelyne	CATTANEO	Olivier
MARCELLAZ ALBANAIS	LACOMBE	Jean-Pierre	LAPLACE	Michel
MARIGNY ST MARCEL	THOME	Alain	LAVOREL	Maryse
MASSINGY	BERNARD	Jean-Luc	SEGRET	Georges
MOYE	CHATEL	Bernard	VIBERT	Martine
RUMILLY	BERNARD-GRANGER	Serge	FORLIN	Thierry
RUMILLY	ROUPIOZ	Michel	BRUNET	Michel
SAINT-EUSEBE	KRYSTKOWIAK	Serge	VERBOUX	Michel
SALES	SECHAUD	Alain	GRILLET	Marc
THUSY	LAMARCHE	Jean	BARBET	André
VAL DE FIER	MIRALLES	Christine	VIGNON	Henri
VALLIERES	CUDET	Bernard	VALLIER	Michel
VAULX	MARMOUX	Olivier	RAVOIRE	Marc
VERSONNEX	PHILIPPOT	Dominique	BROISSAND	Guy

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de désigner au Comité Syndical du Syndicat Mixte la liste complète des délégués titulaires et suppléants présentée ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.**

Fin de séance : 22 h 30